



PROCHAINEMENT...

AGENDA...

MSA... Rencontre avec l'organisme social du monde paysan.. Pourquoi faire ?

DES NEWS...

La nouvelle loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population.. Qu'en pensez vous ?
Ce mois ci : nous aborderons [le CESU](#)

DES FAITS VÉCUS...

9 chiens et 3 chats dans une de nos familles d'accueil ... comment cela se termine... c'est toujours à suivre.

NOS ACTIONS...

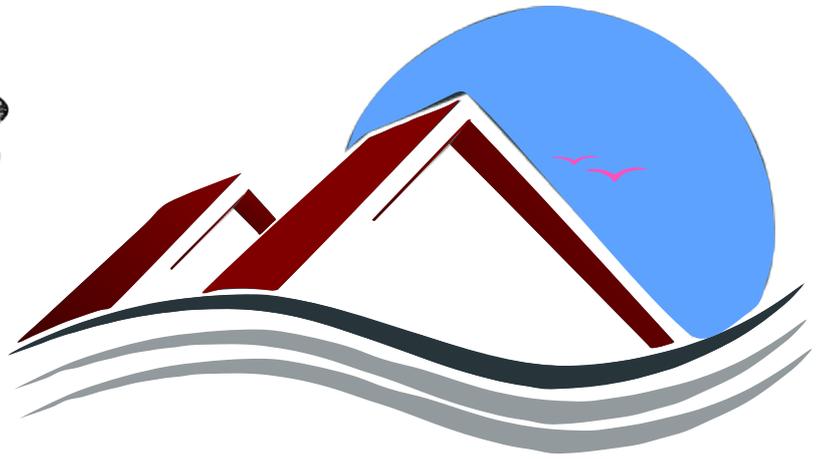
Stage chez nos référents secteurs...
Demande à effectuer auprès du Conseil départemental

NOS RÉUNIONS...

Réunion des membres du bureau...
Le 27 février
(FRASNOY)

VALORISATION DE NOTRE MÉTIER

Actuellement 570 familles... Une belle progression (+ 10% en 10 mois)



Affable59

Association des familles d'accueil du département du Nord pour personnes âgées et adultes handicapés

*Affable, se dit d'une personne aimable et souriante
à qui on peut parler, qui écoute et comprend.*

LETTRE OUVERTE AUX ADHERENTS

Voici le mois de février ou nous nous retrouvons déjà la tête dans le guidon pour aller de l'avant...

Les retours de notre [lettre ouverte](#) sont excellents, cela plaît énormément aux familles d'accueil qui sont en demande d'information, mais également aux différents acteurs de l'accueil familial qui se retrouvent et apprécient cette nouvelle forme d'édition.

Les sujets que nous aborderons sont nombreux et nous interviendrons également par ordre de priorité en fonction de l'actualité. Ce mois-ci, il nous faut commenter le [CESU](#), Chèque **E**mloi **S**ervice **U**niversel mis en place par l'URSSAF pour nos familles d'accueil et qui fait déjà tant débat dans nos rangs...

Rappelons également les restrictions budgétaires du Conseil départemental qui obligent les organismes de suivi à redéfinir leur mission.

Nos familles d'accueil de l'ensemble du département, nous remontent énormément d'informations.

Affable59 vient d'étoffer son offre de services.

Notre [contrat d'édition de fiche de paye](#) est déjà mis en place. Nous disposons d'un bel outil informatique unique en son genre pour l'assistance administrative de nos collègues.

Gageons que le Conseil départemental s'appuie sur notre association pour ce changement de cap.

Bonne lecture.

Jean-Paul DEGHESELLE

Février 2016

Pour des raisons purement budgétaires, la lettre ouverte d'Affable59 est diffusée uniquement par mail
Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez vous adresser par écrit à notre siège pour avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier et en demander la rectification.

Encore une fois, les pages nécessaires nous manquent cruellement pour aborder l'ensemble des sujets que nous aurions voulu évoquer en ce mois de février. Mais s'il y a une chose qui nous tenait à cœur, c'est de traiter encore et toujours de la valorisation de notre métier.

En ce début d'année, les choses évoluent rapidement... Le Conseil départemental envisage de profonds changements dans le contrôle et le « suivi ». Nous nous dirigeons vers l'intégration, « l'internalisation » des « suivis » au pôle autonomie. Ce n'est pas encore le moment d'évoquer les effets de ce bouleversement, mais rappelons que la priorité du département est bien sûr budgétaire, mais également de s'appuyer sur les directions territoriales pour accompagner nos familles d'accueil.

Aujourd'hui, le sujet de ces quelques lignes est la valorisation de notre métier. Dès la création de notre association Affable59, nous criions haut et fort que la reconnaissance de notre métier (si exigeant) passe par la professionnalisation.

Voici, ci-dessous un bel exemple de notre association pour faire progresser, tirer par le haut notre beau métier. Depuis 10 mois, l'association travaille et finalise un logiciel de gestion adapté, spécifique et conforme à l'aspiration de nos adhérents. Affable59 a la chance (ou le talent) de pouvoir compter sur les compétences de nos 8 administrateurs dont notre Jean-Sébastien RAKOTONIRINA qui est informaticien en « développement et intégration Web ».

Le logiciel comporte 10 modules de gestion (qui se trouvent en « ligne » depuis notre hébergeur OVH de Roubaix) accessibles aux administrateurs d'Affable59 quel que soit l'endroit où ils se trouvent et dans toutes les situations (smartphone, tablette, etc..).

Ces modules sont les suivants : une messagerie interne, une gestion « adhérents, accueillants et accueillis ». Les adhésions et la trésorerie sont également prises en charge ainsi qu'un module destiné au cadre légal de notre activité (contrat d'accueil et documents administratifs). Citons également la gestion des « mises en relations hébergements » et en toute logique la gestion des fiches de paye spécifiques et conformes aux exigences du métier.

La fiche de paye :

Depuis des mois, nous collectons sur l'ensemble des secteurs, les fiches de paye de nos familles d'accueil. Quelles en sont les résultats ? : Il existe une quantité « industrielle » de fiches de paye en tous genres qui ne reflètent pas du tout notre activité. Les centres hospitaliers, les maisons de retraites, les organismes de suivi, les structures, les familles naturelles... chaque organisme y est allé de sa version « fabriquée avec les moyens dont il disposait », mais non représentative de l'accueil familial.

Seules les associations tutélaires présentent quelque chose de conforme, pas vraiment adapté, mais conforme. Pour les autres... Nous avons trouvé de graves lacunes avec des mentions obligatoires qui ne sont pas indiquées... Nous avons demandé l'avis d'un bureau d'expertise comptable pour obtenir un avis de professionnel... Ni fait ni à faire, voilà l'avis d'un expert comptable, dans sa version la plus polie !

Devant ce constat, c'est presque contraints et forcés que nous avons mis en place notre propre fiche de paye, reflet exact du contrat d'accueil de chaque famille d'accueil. Nous avons mis en place un contrat d'édition de fiche de paye entre Affable 59 et les représentants de nos accueillis.

Nous espérons dans les prochaines semaines en faire le « standard » pour toutes nos familles d'accueil. Nous vous le disions en début d'article ...la valorisation de notre métier par la professionnalisation !

Nous y sommes...

Petit rappel de nos obligations envers le Conseil départemental.

Les dates de fin des « responsabilités civiles » des contrats d'assurances reviennent souvent dans les discussions.. Prévoyez et soyez vigilant, n'attendez pas les relances du pôle autonomie

Du vécu !

Rapprochez vous des tutelles pour vérifier si il existe un contrat obsèques Si un décès survient chez vous...

Il est difficile de joindre les tutelles le samedi soir et de plus l'action de la tutelle s'éteint avec le décès. Imaginez les problèmes Si le contrat obsèques n'existe pas !

Là aussi du vécu !

Les toilettes des pensionnaires qui ont besoin d'aide.

Vaste problème : sachez que votre responsabilité est engagée en cas de chute ! Faire.. ne pas faire .. Comment et avec l'aide de qui ? Nous y reviendrons dans la lettre ouverte de Mars.

C'est promis ! Nous parlerons également de la préparation des piluliers

Association des familles d'accueil du département du Nord pour personnes âgées et personnes en situation d'handicap

8 Cappel straete - 59284 PITGAM (BERGUES)

Affable59@gmail.com - www.affable59.fr

Permanence téléphonique : De 14h00 à 19h00

tél. : 09 72 43 52 00 - fax. 03 74 06 01 94

Association loi 1901 W591007362

Nous sommes un lieu d'écoute, d'échange et d'appui technique dédié aux professionnels de l'accueil familial du Département du Nord

Rénumération :

COMPARATIF : LE CESU ET LA FICHE DE PAIE D'AFFABLE59



Les contraintes budgétaires du Conseil départemental obligeront les organismes de "suivi" à revoir leurs missions. **D'ici peu, les "suivis" ne seront plus en mesure d'établir les fiches de paye mensuelles.**

Affable59 est un appui technique dédié aux professionnels de l'accueil familial du Département. Nous travaillons chaque jour pour apporter et étoffer des offres de services que les organismes de "suivi" ne pourront plus assumer.

Nous avons mis en place un logiciel de gestion qui comprend l'édition des fiches de paye !

Comment cela fonctionne ?

Un contrat d'édition est établi entre l'accueilli (ou ses représentants) et l'association Affable59. La famille d'accueil reçoit le 20 du mois, deux fiches de paye **spécifiques à notre métier**, conformes et validées par Affable59. Celles-ci sont actualisées chaque mois (en fonction des prélèvements sociaux mais également des avenants). La famille d'accueil renvoie alors un exemplaire au représentant de l'accueilli pour paiement en fin de mois.

Dans la même enveloppe, est inséré un formulaire pour les événements particuliers qui auraient pu intervenir dans le mois (hospitalisation, absence pour convenance personnelle, absence de la famille d'accueil lors de congés). La fiche de paye établie par Affable59 est le reflet conforme de votre contrat d'accueil et des prélèvements sociaux.

Combien ça coûte et qui paye le contrat ?

L'accueilli est l'employeur de la famille d'accueil. C'est donc à lui (ou ses représentants) de financer le coût du contrat d'édition. Celui-ci coûte 6.25 euros/mois ou 75 euros/an représentant les frais d'édition des fiches de paye, l'amortissement du logiciel et surtout les frais postaux.

Bulletin de paie						
Relève mensuel des comptes financiers - Accueil familial de personnes âgées et handicapées adultes (contrat de gérance) Article L441-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.						
Période du 10-02-2016 au 10-02-2016		3.32				
Personne Accueillie SIMULATION PAYE						
N° URSSAF N° Siret						
Noms d'accueil						
Heures: 30.5 Rendes: 1 Sujets: 1 Entretien: 5 Loyer: euros/jour 0.55						
Cotité de la rémunération de l'accueillant						
Moyenne pour services complémentaires employé						
Indemnité de congé payé (30% de services rendus)						
Indemnité de rupture partielle (congés complétés)						
Rémunération brute soumise à cotisation						
Deductions (cotisations sociales, AT)						
NETTE						
URSSAF cotisations sociales						
Prél. - Financement participatif cotisation						
Cotisation retraite						
Cotisation RSI						
Total des cotisations salariales						
Rémunération nette						
Deductions (loyer)(convois complètes)						
Deductions services (convois complètes)						
Régularité						
Rémunération brute						
Rémunération nette imposable						
Montant net à payer à l'accueillant						
Total des URSSAF						
Coût total de la personne accueillie						

Un autre système existe : Le CESU

La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population promulguée fin décembre 2015 prévoit la possibilité pour les familles d'accueil d'utiliser le CESU comme moyen de paiement. **Ce n'est pas une obligation.** Nous en avons reçu confirmation auprès du CESU de SAINT-ETIENNE (départ. 42).

Le CESU, comment ça marche ? Et combien ça vous coûte ?

Chaque mois, l'employeur déclare par voie numérique les gains de la F.A. auprès de l'URSSAF qui va éditer la fiche de paye.

A terme, la famille d'accueil cotisera pour le chômage. Charges **salariales** supplémentaires par mois : **25 €uros/mois**, multiplié par le nombre d'accueillis (par exemple 3), soit environ de **900 €uros/an**.

Pour l'accueilli (ou son représentant) les charges **patronales** supplémentaires seront de **480 €uros/an**. Ces charges supplémentaires doivent être prises en compte dans le calcul de l'aide sociale accordée par le Conseil départemental.

Pour la famille d'accueil, Il n'y a aucune garantie de percevoir des indemnités de chômage, l'UNEDIC n'ayant à ce jour, pas signé d'accord.

De plus, en acceptant le CESU vous autorisez l'URSSAF à clôturer le compte URSSAF de l'accueilli (sur **LILLE**) au profit de la gestion CESU de **SAINT-ETIENNE** (département 42).

Comment ferez vous en cas de problèmes ? Quel sera votre interlocuteur ? Toujours le même ? Dans quel délai ?

La gestion CESU s'organise par transmission numérique. Si la famille d'accueil ne possède pas de connexion internet, les fiches de paye seront alors renvoyées chez le représentant de l'accueilli, qui lui-même, les enverra à la famille d'accueil par la poste.

Le logiciel actuel du CESU n'est pas très performant pour la gestion des absences (hospitalisation, absence de l'accueillant pour congés, absence de l'accueilli pour convenance personnelle)

Qui va gérer ces problèmes ? Encore une fois, dans quel délai ?

Refuser le CESU, c'est votre droit - Rejoindre AFFABLE59, c'est votre intérêt.

Chaque mois, nous apporterons dans cette rubrique un dossier complet sur des événements, des conseils, des textes légaux et des informations utiles à votre activité de famille d'accueil

Ce mois ci :

L'hospitalisation d'urgence

Le mois prochain :

Les modalités de remboursement de frais de transport médicaux



La lettre ouverte est une publication de l'association **AFFABLE59**

Directeur de la publication :
M. Jean-Paul DEGHESELLE

Rédacteur en chef :
M. Bernard DUQUENOY

La lettre ouverte est uniquement envoyée par voie numérique. Celle-ci est destinée aux professionnels et aux acteurs de l'accueil familial.

Si vous souhaitez obtenir un envoi régulier, rapprochez vous du secrétariat : Séverine TRACKOEN affable59@gmail.com



UN MÉTIER EXIGEANT...

L'hospitalisation d'urgence :

Beaucoup plus fréquente que l'on croit : gérer une urgence médicale réclame un peu de formation et également un peu d'organisation ! Aujourd'hui, il est relativement facile et peu onéreux de se former aux gestes d'urgence. Trop de familles d'accueil sont encore éloignées de ces formations.

Le rôle de cette « Lettre ouverte » n'est pas de faire de la formation, mais vous donner une information succincte et nécessaire à cette procédure d'urgence.

Comment faire ? Quelle est la priorité ? Et surtout comment réagir ?

La priorité est d'alerter les urgences médicales, **le SAMU... le 15**

NE PAS ALERTEZ C'EST ENGAGER VOTRE RESPONSABILITÉ

Le 15 c'est quoi ? ... un centre de régulation téléphonique d'urgence qui prend en compte vos appels, les gère et dispatche les différents services de secours ou vous envoie directement une équipe médicale (le SMUR). Parfois un simple conseil du médecin urgentiste de permanence suffira à vous rassurer sur une situation inhabituelle qui pourrait vous faire douter. Il vaut mieux appeler !

Avec calme et méthode :

- 1) ALERTEZ et expliquez les raisons de votre appel, renseignez votre adresse et donner un maximum d'informations médicales (celles que vous collectez régulièrement dans votre dossier médical « accueilli »)
- 2) GESTES TECHNIQUES : si vous en avez la compétence...ou demandez au SAMU qu'elle doit être votre conduite à tenir ?
- 3) PRÉPAREZ LA VENUE DES SECOURS : rassemblez le dossier complet médical et administratif (ou les copies) de votre pensionnaire; ses médicaments habituels ; les dernières ordonnances du médecin traitant ; un petit sac de voyage avec son nécessaire de toilette. Favorisez l'arrivée des secours en signalant le domicile !
- 4) ACCOMPAGNEZ OU AVERTISSEZ LA FAMILLE POUR L'ACCOMPAGNEMENT

Dès le retour de votre accueilli, appliquez les nouvelles prescriptions médicales nécessaires. Et enfin respectez le cadre légal de notre métier, **avertissez le suivi de tout événement, même mineur !**

Quelques sites intéressants pour les formations :

<http://udsp59.fr/index.php/les-associations-agrees/>

<http://www.sdis59.fr/conseils-et-prevention> - <http://www.unass.fr>

<http://www.protectionciviledunord.fr/formations-grand-public/>

Petite astuce: Prenez l'habitude de stocker les médicaments de votre pensionnaire dans un petit sac de voyage individuel accompagné des dernières prescriptions de votre médecin et inscrivez en grand sur une face du sac le Nom et la date de naissance de votre accueilli . Vous gagnerez en efficacité.

Corinne DELLAVEDOVA
PETITE-FORET
(VALENCIENNES)



LA FAMILLE DU MOIS

Dans notre département
l'accueil familial
a le soutien du
Conseil départemental
en la personne de sa
Vice-Présidente
Mme MANNARINO
qui est en charge des
personnes âgées et
adultes en situation
d'handicap.

Chaque mois,
Dans cette rubrique,
nous présenterons l'une de
nos familles
d'accueil agréées

**Notre métier est
exigeant
Ne restez pas isolé,
rejoignez nous!
Soutenez notre
action...
la valorisation de
notre beau métier
par le
professionnalisme !**

L'accueil familial... Certains nous diront qu'il s'agit d'une alternative à l'entrée en structure et d'autres préféreront le terme d'une étape intermédiaire à la maison de retraite pour nos pensionnaires, (nous y reviendrons dans un dossier plus complet). La famille d'accueil offre confort, sécurité, bien être et convivialité. Les qualificatifs ne manquent pas.

A Petite-Forêt faisons connaissance avec DELLAVEDOVA Corinne.

Corinne DELLAVEDOVA était assistante maternelle. Elle s'occupait d'enfants.

C'est en Avril 2005 qu'elle a obtenu du Conseil départemental l'agrément qui lui a permis de devenir accueillante familiale pour personnes âgées et/ou adultes handicapés.

Elle vit à Petite-Forêt avec son mari Laurent et leurs 3 enfants ainsi que leurs deux accueillis Michel et Christelle.

Michel est âgé de 56 ans et depuis 9 ans il fait partie de la famille. Quelques problèmes de mémoire, mais chez Corinne il a retrouvé le goût de communiquer. Il revoit sa fille et sa petite fille. Il n'hésite pas à donner un coup de main, il s'occupe du poulailler, fait du jardinage.

Michel adore les jeux de société. Il joue aux cartes, au scrabble, fait des puzzles en compagnie de Christelle âgée de 30 ans qui les a rejoints il y a quatre ans maintenant. Tout va bien.

Âgée de 43 ans, Corinne est donc accueillante familiale depuis onze ans. Elle a été pendant plusieurs années Présidente d'une association AFAC59 qui a été dissoute et absorbée par AFFABLE59 en ce début d'année 2016. Corinne a tout naturellement rejoint l'association AFFABLE59.

Elle fait partie des huit membres du bureau de l'association. Son dynamisme, son bagout sont très appréciés et efficaces.

Elle arrive sans problème à concilier son travail d'accueillante familiale et de coordinatrice des référents secteurs pour le département.

Corinne est la représentante de l'association, elle diffuse avec passion l'information, les conseils auprès de ses collègues mais également futurs collègues à qui elle explique le beau mais exigeant métier qu'est celui d'accueillant familial.

Parfois confrontée à des problèmes que peuvent rencontrer les familles d'accueil du département, Corinne fait non seulement remonter l'information auprès d'AFFABLE59, mais son expérience, sa connaissance du métier et de l'environnement font qu'elle est capable de cerner le problème et d'apporter rapidement une solution.



Au sein des huit membres du bureau de l'association - où chacun a une spécialisation - Corinne n'est jamais seule et peut compter sur un groupe uni et professionnel.



**D'autres infos intéressantes sur l'accueil familial
sur le site du Conseil départemental**

**https://lenord.fr/jcms/pnw_5050/vivre-en-famille-d-accueil
www.lenord.fr/personnes-agees**

ORGANIGRAMME



Membres du Bureau :

Jean-Paul DEGHESELLE, Président de l'association, Famille d'accueil
8, Cappel straete - 59284 Pitgam - affable59@gmail.com - tél. 09 72 43 52 00

Wilfried DEGHESELLE, Vice Président, Comptable et dirigeant d'entreprises
8, Cappel straete - 59284 Pitgam - affable59@gmail.com - tél. 09 72 43 52 00

Séverine TRACKOEN, Secrétaire Affable59, Famille d'accueil
21 bis, rue Wilson - 59570 Hon-Hergies - severine.trackoen@gmail.com - tél. 06 76 68 84 96

Séverine BLONDIAU, Secrétaire adjointe, Famille d'accueil
6, rue de l'église - 59530 Frasnoy - blondiauseverine@orange.fr - tél. 03 27 41 74 86

Régine DELOIR, Trésorière, Famille d'accueil
131, chemin du halage - 59630 Looberghe - regine-cmoi@live.fr - tél. 06 95 01 63 87

Bernard DUQUENOY, Communication, Retraité cadre supérieur
193, rue des Piats - 59200 Tourcoing - bd59200@bbox.fr - tél. 06 86 07 21 61

Jean-Sébastien RAKOTONIRINA, informaticien, Employé
72 bis, rue de l'Hôtel de ville - 59240 Malo-les-Bains - rajese@free.fr - tél. 06 36 89 10 33

Corinne DELLAVEDOVA, Coordinatrice référents secteur, Famille d'accueil
30, rue Voltaire 59494 Petite-Forêt - cocoline59494@hotmail.fr - tél. 06 14 58 21 47

Les familles référentes par secteurs :

Flandre Maritime : Jean-Paul DEGHESELLE

8, Cappel straete - 59284 Pitgam - Jeanpaul.degheselle@gmail.com - tél. 03 28 20 21 59

Flandre intérieure : Patricia DEBROCK

175, rue du romarin - 59173 Lynde - patricia.debrock@gmail.com - tél. 06 66 27 01 92

Métropole Roubaix/Tourcoing : Marie Paul DECOTTIGNIES

3 bis, rue Hélène Bouchez - 59100 Roubaix - tél. 06 70 21 29 34

Métropole Lille : Maryse DANIEL

24, rue Ghesquières - 59185 Provin - marysedaniel@hotmail.fr - Tél. 03 20 85 71 04

Valenciennois : Corinne DELLAVEDOVA

30, rue Voltaire 59494 Petite-Forêt - cocoline59494@hotmail.fr - tél. 06 14 58 21 47

Cambrésis : Sylvaine et Christian MARIE

4, rue Ed.Lefebvre Audencourt 59540 Caudry - marie.sylvaine@orange.fr - Tél. 06 88 25 41 91

Douaisis : Poste à pourvoir, recherchons famille dynamique

Avesnois : Claudine BARTHOLOME

8, rue des Horbes 59132 Ohain - claudine.bartholome@orange.fr - tél. 03 27 59 19 10

